

8451  
NPI

31 JUN 2002



**SARIA INDUSTRIES**

Société Anonyme  
au capital de 19.859.976 €

Siège social :

77, rue Charles Michels – 93200 SAINT-DENIS  
552 002 255 RCS BOBIGNY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 3 JUIN 2002**

**Certifié conforme par le président du conseil d'administration**

....

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions (ou de la réalisation d'une des modalités visées à l'article L.225-205 alinéa 2 du Code du commerce), décide une réduction du capital social, non motivée par des pertes, d'un montant de 17.254.518 €.

Le capital social actuel d'un montant de 19.859.976 € sera donc ramené à 2.605.458 €.

Le montant de cette réduction de capital, soit 17.254.518 €, est affecté en totalité à un compte de prime d'émission, dont l'utilisation sera librement fixée par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

La réduction de capital entraînera une diminution du pair des 1.302.729 actions, qui passera ainsi de 15,2449 € à 2 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'actionnaire unique.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital prévue ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de réintroduire, dans les statuts, la valeur nominale de chaque action, soit 2 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'actionnaire unique.



### **TROISIEME RESOLUTION**

Comme conséquence de l'adoption des précédentes résolutions, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit l'article six des statuts :

#### **«ARTICLE SIX**

#### **APPORTS – CAPITAL SOCIAL**

##### 1.1. Apports

...

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2002, le capital social de la société a été réduit d'une somme de 17.254.518 € entraînant une diminution du pair des 1.302.729 actions ; le capital de la société passant ainsi de 19.859.976 € à 2.605.458 €. La totalité de cette réduction de capital a été affectée à un compte de prime d'émission.

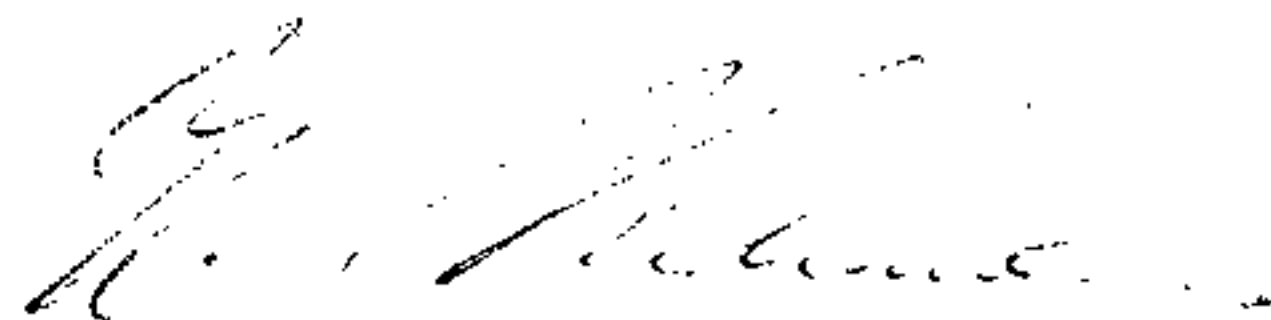
##### 1.2. Le capital social s'élève à 2.605.458 €. Il est divisé en 1.302.729 actions d'une valeur nominale de 2 € chacune, d'une seule catégorie, toutes souscrites et entièrement libérées.

... »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'actionnaire unique.

...



**Dr. Hermann NIEHUES**

**Président du conseil d'administration**